



Chronique de février 2026

## Moulins à farine à Cairanne (2)

### Vente révolutionnaire

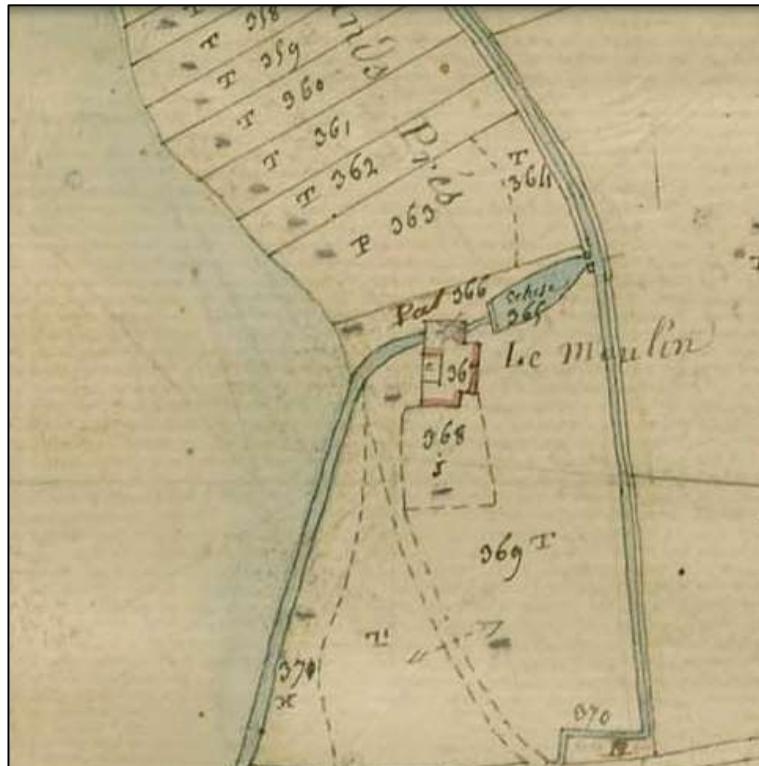
Le moulin banal est vendu à l'encaissement, le 21 décembre 1796 (An 5) en ces termes : *un moulin à deux tournants et un gruaire<sup>1</sup> avec une terre labourable provenant de la commune de Cairanne, béal, droits d'eau.*

Les acheteurs sont des étrangers, un notaire de Cavaillon Ruchon, flairant un bon coup, un certain Reboul de Sablet et un certain Domere de Pernes<sup>2</sup>.

En 1803, le préfet demande aux maires de dresser la liste des titres de concession des moulins, écluses, martelières<sup>3</sup>.

Pour Cairanne :

*« Que le citoyen Fabre acquéreur du moulin à farine a luy vendu par la nation appartenant cy devant à la commune ne peut produire aucun titre ».*



Un faux du maire Marguerit, Fabre l'a acheté aux trois larrons précédents ! La famille Fabre gardera le moulin jusqu'en 1947 mais il s'arrête de fonctionner en 1939.

De nombreux épisodes marquent cette période : deux fois le moulin est détruit par les débordements de l'Aygues, le canal ou béal du moulin senlise, ou s'éboule, à partir de 1880 conflit avec les utilisateurs qui arrosent leur prairie et plus grave des moulins concurrents

#### Premier moulin concurrent

En 1818, un rapport des Ponts et Chaussées<sup>4</sup> nous apprend qu'un certain Romain Roux demande de transformer la grange Caffin en un moulin à farine en utilisant la prise d'eau d'arrosage existante. Les oppositions sont nombreuses venant des propriétaires voisins qui exploitent cette prise d'eau et du meunier Fabre arguant un manque d'eau pour son moulin situé de l'autre côté de l'Aygues.

L'ingénieur réfute tous les arguments techniques.

Romain Roux pourra construire son moulin. Il apparaît dans le cadastre napoléonien.

En 1826, Roux vend son moulin au Dr Goudareau de Saint-Cécile et à un certain Leydier meunier qui revendra sa part au Dr Goudareau en 1831.<sup>5</sup>

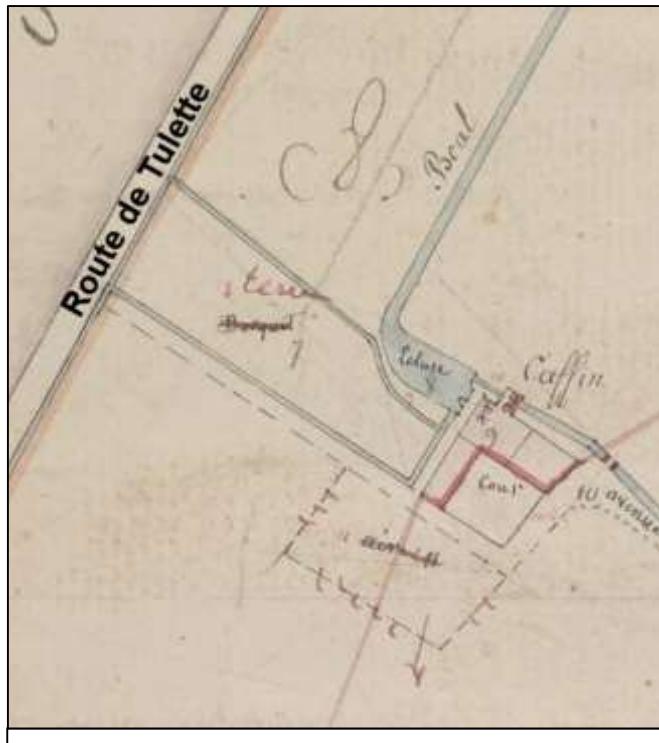
En 1833 le conseil municipal de Cairanne délibère sur une demande du Dr Goudareau sur la *maintenance* du moulin à farine Caffin, *existant depuis plusieurs années sans autorisation* (!). Considérant que cette usine est avantageuse aux habitants de Cairanne sur le rapport de la concurrence, le conseil est d'avis qu'il doit être *maintenu*.

Etait-ce une demande de subvention déguisée ? Le moulin ne sera pas *maintenu*.

#### Deuxième moulin concurrent

À la même date, un certain Denis Mathieu demande de construire un moulin au lieu-dit Cabaret au sud du château Gallifet à l'emplacement voisin du premier moulin de Cairanne (Chronique précédente). Fabre s'oppose à cette demande toujours pour des problèmes de prise d'eau de l'Aygues au niveau de Caffin. Il semble qu'il n'y ait pas de suite à cette demande.

#### Troisième moulin concurrent<sup>6</sup>



Source : ADV

Cadastre napoléonien de 1830 montrant le moulin Caffin et sa retenue d'eau sur le territoire de Cairanne proche de Sainte-Cécile

<sup>4</sup> ADV, 7S1531

<sup>5</sup> ADV 3E62121

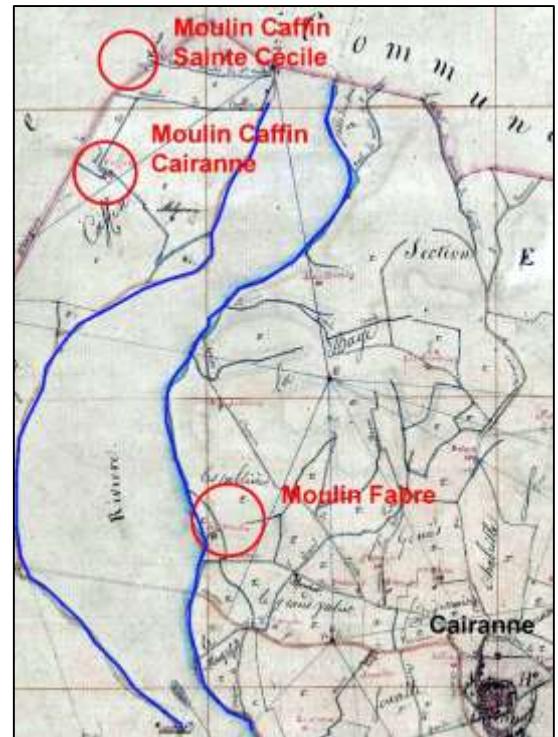
<sup>6</sup> Ce sont les seules informations que nous ayons, les Archives départementales de Vaucluse étant fermées.

En 1851, par un décret, on apprend que le sieur Quentin a établi un moulin à farine au lieu-dit Caffin sur la commune de Sainte Cécile à 100 m au nord de l'ancien moulin Caffin sur la commune de Cairanne en utilisant la prise d'eau sur l'Aygues qui alimente le beal de Saint-Cécile<sup>7</sup>. Les plans publiés montrent des travaux conséquents.



Source : ADV

**1851 : nouveau moulin de Caffin à la frontière de Sainte-Cécile et de Cairanne concurrent du moulin Fabre. Entouré en rouge le « gruaire » (étymologie grue ?)**



Source : ADV

**Localisation des trois moulins**

### Une vraie menace : l'Aygues

Du sous-préfet d'Orange au Préfet, le 18 mars 1805<sup>8</sup> :

*Vu la pétition du sieur Fabre meunier de la commune de Cairanne par lequel il expose que par l'effet d'une irruption de la rivière Aygues, le moulin à farine qu'il possédait sur le territoire de la dite commune a été emporté ainsi que le terrain sur lequel il était situé. C'est pourquoi il demande décharge : 1) de la somme de 72 fr, montant de la cotisation du terrain emporté ; 2) celle de 15 fr pour son droit de patente pour la présente année.*

*Le contrôleur des contributions constatant que l'usine du pétitionnaire est entièrement détruite estime qu'il y a lieu à décharge.*

En 1890, le meunier Fabre fait une demande de subventions auprès de la Préfecture en ces termes :

<sup>7</sup> Il existe au moins depuis 1625 ; c'est l'ancien lit de l'Aygues.

<sup>8</sup> ADV, 4Z4

*« Par suite des crues de l'Aygues en 1888, 1889 et 1890 le barrage que j'avais construit a été emporté et la largeur des terres que je possépais ont été envahis par l'Aygues... Si par des moyens de défense quelconques je ne parvenais pas à garantir le moulin, c'est pour moi et toute ma famille la ruine... »*

Les Ponts et Chaussées envoient un ingénieur sur les lieux. Il constate les faits mais critique les travaux proposés par le meunier (suffisance administrative !). Il faut envisager un travail d'ensemble mené par tous les propriétaires concernés. Cela permet de rejeter la demande de subventions.

### Souvenir

Vers 1880, Michel Alary évoque le moulin<sup>9</sup> : *pour le pain, nous récoltions le blé, transformé en farine au moulin de Cairanne, c'est la mère Appolonie (la servante) qui la pétrissait elle-même à la maison où le boulanger venait chercher la pâte sur ses épaules pour la cuire à son four. Son paiement en nature était un pain tous les vingt, plus un morceau de pâte.*



Source : ADV modifié

**Superposition des cadastres de 1830 et moderne. En 1830, le lit de l'Aygues est déjà proche du moulin. En rouge, le gite des peupliers aujourd'hui qui serait partiellement dans l'eau. Le lit de l'Aygues est à 200 mètres à l'ouest.**

<sup>9</sup> Denis Alary, *Depuis plus de cent ans en Provence*, BMA 4°19989